Convention de mise en application du partenariat pour l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade de licence pour les IFSI relevant du territoire du Grand Lille

Vu, la convention de partenariat pour l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade de licence entre la Région Hauts de France Nord Pas de Calais-Picardie, le Groupement de Coopération Sanitaire « IFSI du Nord Pas de Calais », l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale de la Croix-Rouge Française, l'Université de Lille, dite « Université coordinatrice », l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, et l'Université de l'Artois , en date du 4 Août 2017

ENTRE:

L'Université de Lille, sise 42 rue Paul Duez à 59 000 Lille, ci-après désignée « université coordinatrice », représentée par son Président Jean Christophe CAMART La Faculté de Médecine Henri Warembourg, sise 59 045 Lille Cedex, représentée par son Doyen Didier GOSSET

Et

Établissement : Institut de Formation G.Daumezon Saint-André-Lez-Lille

Siège social : EPSM de l'agglomération lilloise

Établissement public de santé - Etablissement public administratif (rayer la mention

nutile)

N° d'inscription au FINESS : **590798807** N° d'inscription SIRET : **26590870700200**

Représenté par : M. Jean Marie MAILLARD, Directeur général de l'EPSM-AL

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE:

La délivrance du grade de licence par l'Université de Lille aux diplômés des IFSI nécessite la signature d'une convention entre les partenaires, pour déterminer les modalités pratiques de cette coopération.

Article 1 Objet de la convention

La présente convention a pour objet de mettre en application la convention susvisée, pour l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade licence, entre les instituts de formation en soins infirmiers relevant des territoires du Grand Lille et l'Université de Lille. Elle prévoit notamment les conditions financières du partenariat c'est-à-dire le remboursement par les IFSI des frais engagés par l'université relatif à la pédagogie et à la gestion administrative.

Article 2 : Coordination régionale et délivrance du grade licence

Dans le cadre de la convention susvisée, et notamment son article 11, l'Université Lille, assure la gestion générale de la convention de partenariat et l'évaluation du dispositif.

L'Université de Lille, disposant d'une composante de formation en santé, coordonne pédagogiquement l'action menée en Nord-Pas de Calais et délivre le grade de licence à l'ensemble des 23 IFSI de ce territoire.

Article 3: Les enseignements universitaires

Dans le cadre de la convention susvisée, et notamment son article 1, l'Université de Lille, par le biais de la Faculté de Médecine Henri Warembourg met en place des enseignements universitaires, correspondant aux unités d'enseignement dans les domaines d'enseignement suivants :

- Sciences humaines et droit,
- Sciences biologiques et médicales,
- Sciences infirmières fondements et méthodes pour l'UE initiation à la démarche recherche,

La répartition des heures universitaires par semestre est fixée dans la maquette de territoire (annexe 1).

Les enseignements universitaires sont assurés :

- soit par des intervenants vacataires labélisés recrutés et rémunérés par chaque
- soit par des personnels enseignants de l'Université de Lille, (titulaire ou contractuel en CDI) intervenant sur service statutaire, et mis à disposition de l'IFSI signataire de la présente convention et rémunéré par l'université.

Les intervenants vacataires labélisés qui n'ont pas la qualité d'enseignant de l'Université de Lille font l'objet d'une procédure de labellisation dans les conditions suivantes :

- envoi par chaque IFSI au service de scolarité de la Faculté de Médecine Henri Warembourg d'un dossier individuel de labellisation comprenant : l'imprimé « proposition de labellisation », une copie du ou des diplômes et un curriculum vitae.
- Avis donné sur chaque dossier par le Vice-Doyen de la faculté de médecine chargé des affaires transversales
- En cas d'avis favorable, le service scolarité met l'accord de labellisation à la signature du Doyen de la Faculté de Médecine Hernri Warembourg et le renvoie à l'IFSI concerné. En cas d'avis défavorable, elle informe l'IFSI concerné.

Article 4 : Les coûts relatifs aux services d'enseignement et à la pédagogie

En application de l'article 16 de la convention susvisée, la Faculté de Médecine Henri Warembourg facturera à chaque IFSI signataire de la présente convention les coûts suivants :

- Le coût des services d'enseignement des personnels de l'université de Lille, universitaires titulaires ou contractuel en CDI intervenant sur leur service statutaire, mis à disposition de l'IFSI. La facturation s'effectuera au coût chargé de l'heure. (tarif annexe 2)
- Le coût inhérent à l'ingénierie de formation notamment la gestion et le suivi de la mise en place de la mutualisation des enseignements et les moyens pédagogiques mis à disposition de l'IFSI (vidéos commentées). La tarification est calculée au prorata du quota de l'IFSI (tarif en annexe 3).
- Les coûts inhérents à la mutualisation des examens (reprographie des sujets, grille de QCM, livraisons au sein des IFSI, correction des grilles de QCM, gestion des étudiants en situation de handicap reconnus par la MDPH). La tarification est calculée au prorata du quota de l'IFSI (tarif en annexe 4).
- Frais de déplacements inhérents à la participation des personnels universitaires aux réunions pédagogiques et aux missions d'enseignement.

Convention de mise en application du partenariat pour l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade de licence pour les IFSI relevant du territoire du Grand Lille en application de la convention de partenariat en date du 04 août 2017

Article 5 : Les coûts relatifs à la gestion administrative

En application de l'article 17 de la convention susvisée, l'Université Lille et la Faculté de Médecine Henri Warembourg factureront à l'IFSI signataire de la présente convention les coûts suivants :

- Les coûts inhérents à la scolarité (saisies et vérifications des dossiers d'inscriptions des étudiants en soins infirmiers et édition des grades de licence).
- Les coûts inhérents aux missions de coordination des engagements partenariaux.
- Les coûts inhérents à la gestion de la rémunération des intervenants universitaires.

Article 6 : durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de trois ans et couvrira la période du 21/11/2016 au 20/11/2019.

Elle pourra être renouvelée par voie expresse, après accord exprimé par les parties, 6 mois avant sa date d'expiration.

Article 7 : Avenant

La présente convention peut être modifiée par les parties signataires, par voie d'avenant, sur proposition de l'un des membres.

Article 8 : Résiliation

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties signataires, qui doit notifier aux autres parties sa décision de dénonciation par lettre recommandée, et respecter un préavis de douze mois.

La résiliation de la convention n'est effective qu'au terme de ce délai.

Article 9: Règlement amiable

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou à l'exécution de la présente convention, quelle qu'en soit la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont, par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

Article 10: Attribution de juridiction

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 9, le litige sera porté devant la juridiction compétente.

Fait à Lille, le 0 7 NOV. 2018

en 3 exemplaires originaux

Jean Christophe CAMART
Président

Pour l'Université Lille

Pour la Faculté de Médecine Henri
Warembourg

Didier Gosset
Doyen

Pour l'IFSI

Pour l'IFSI

Pour la Faculté de Médecine Henri
Warembourg

CM lab = CM effectués par des enseignants labellisés	De S	1		32	4	3		64	The	55	S6		TOTAL	TOTAL
UE 1 : Sciences Humaines, Sociales et Droit	CM univ et PH	CM lab	CM univ et PH	CM lab	CM univ et PH	CM lab	CM univ	CM lab						
UE 1.1 S1 : Psychologie, Sociologie, Anthropologie	10	30	CALE.									MARKET STATE		
UE 1.1 S2 :Psychologie, Sociologie, Anthropologie			9	16				不要性			10 40	de la Cartina de		
UE 1.2 S2 : Santé Publique et Economie de la Santé			8	12				20263 alk						
UE 1.2 S3 : Santé Publique et Economie de la Santé					8	12	77.53	ALL SOLES						
UE 1.3 S1 : Législation, Ethique, Déontologie	8	12								TELESCOPE IN				
UE 1.3 S4 : Législation, Ethique, Déontologie							9	21						
Total UE 1	18	42	17	28	8	12	9	21	0	. 0	0	0	52	103

	5	1		52		3		64		55		66	TOTAL	TOTAL
	CM univ		CM univ		CM univ		CM univ		CM univ		CM univ		CM univ	
UE 2 : Sciences Biologiques et Médicales	et PH	CM Lab	et PH	CM Lab	et PH	CM Lab	et PH	CM Lab	et PH	CM Lab	et PH	CM Lab	et PH	CM lab
UE 2.1 S1 : Biologie Fondamentale	10	10				A CONTRACTOR								
UE 2.2 S1 : Cycles de la Vie et Grandes Fonctions	25	20												
UE 2.3 S2 : Santé, Maladie, Handicap, Accidents de la Vie				15			G. M. B.							
UE 2.4.S1 : Processus Traumatiques	8	22												
UE 2.5.S3 : Processus Inflammatoires et Infectieux					8	22								
UE 2.6.S2 : ProcessusPsychopatholgiques			8	22										
UE 2.6.S5 : Processus Psychopatholgiques									8	22				
UE 2.7 S4 :Defailances Organiques et Processus Dégénératifs							8	22						
UE 2.8.S3 : Processus Obstructifs					8	22								
UE 2.9.S5 : Processus Tumoraux	PERM								8	22				
UE 2.10.S1 : Infectiologie Hygiène	8	12												
UE 2.11.S1 : Pharmacologie et Therapeutiques	15	20												
UE 2.11.S3 : Pharmacologie et Therapeutiques					5	10								
UE 2.11.S5 : Pharmacologie et Therapeutiques									8	22				
Total UE 2	66	84	8	37	21	54	8	22	24	66	0	0	127	263

		31		32	THE STATE OF	33		64		S5	ESAMS S	66	TOTAL	TOTAL
UE 3 : Sciences et Techniques Infirmiers, Fondements et Méthodes	CM univ et PH	CM lab	CM univ et PH	CM lab	CM univ et PH	CM lab	CM univ et PH	CM lab	CM univ et PH	CM lab	CM univ et PH	CM lab	CM univ	CM lab
UE 3.1.S1 : Raisonnement et Démarche Clinique Infirmière													0	0
UE 3.1.S2 : Raisonnement et Démarche Clinique Infirmière													0	0
UE 3.2.S2 : Projet de soins Infirmiers				N. S.									0	0
UE 3.2.S3 : Projet de soins Infirmiers													0	0
UE 3.3.S3: Rôles Infirmiers, Organisation du Travail et Interprofessionnalité													0	0
UE 3.3.S5 : Rôles Infirmiers, Organisation du Travail et Interprofessionnalité													0	0
UE 3.4.S4 : Initiation a la Démarche de recherche							15						15	0
UE 3.4.S6 : Initiation a la Démarche de recherche											6		6	0
UE 3.5.S4 : Encadrement de professionnels de soins													0	0
Total UE 3	0	0	0	0	0	0	15	0	0	0	6	0	21	0

1		31	1000	32		33		S4		35		66	TOTAL	TOTAL
UE 4 : Sciences et Techniques Infirmiers, Interventions	CM univ et PH	CM lab	CM univ	CM lab										
UE 4.1.S1 : Soins de Confort et de Bien Etre									3000					
UE 4.2.S2 : Soins Relationnels														
UE 4.2.S3 : Soins Relationnels														
UE 4.2.S5 : Soins Relationnels														
UE 4.3.S2 : Soins d'urgences														
UE 4.3.S4 : Soins d'urgences														
UE 4.4.S2 : Thérapeutiques et Contribution au diagnostic médical														
UE 4.4.S4 : Thérapeutiques et Contribution au diagnostic médical														
UE 4.4.S5 : Thérapeutiques et Contribution au diagnostic médical														
UE 4.5.S2 : Soins Infirmiers et Gestion des risques														
UE 4.5.S4 : Soins Infirmiers et Gestion des risques														
UE 4.6.S3 : Soins Educatifs et Préventifs														
UE 4.6.S4 : Soins Educatifs et Préventifs											Ü			
UE 4.7.S5 : Soins Palliatifs et de Fin de vie														
UE 4.8.S6 : Qualité des soins Evaluation des pratiques		80.												12-12-2
Total UE 4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

1		31		52		3		64		35		6	TOTAL	TOTAL
UE 5 : Intégration des Savoirs et Posture Professionnelle Infirmière	CM univ et PH	CM lab	CM univ	CM lab										
UE 5.1.S1 : Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens (C3)													0	0
UE 5.2.S2 : Evaluation d'une situation clinique (C1)													0	0
UE 5.3.S3 : Communication, Conduite de projet (C26)													0	0
UE 5.4.S4 : Soins Educatifs, Formation des Professionnels et des Stagiaires (C5,C10)													0	0
UE 5.5.S5 : Mise en œuvre des Thérapeutiques et Coordination des soins (C4/C9)													0	0
UE 5.6.S6 : Analyse de la qualité et Traitement de données Scientifiques et Professionnelles (C7/C8)													0	0
UE 5.7 : UE Optionnelle													0	0
UE 5.8 : Stage Professionnel													0	0
Total UE 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

		1 2 3	S2		000000 B	3	\$4		\$5		S6		TOTAL	TOTAL
UE 6 : Méthodes de Travaïl	CM univ et PH	CM lab	CM univ	CM lab										
UE 6 : Méthodes de Travail													0	0
UE 6.2 : Anglais													0	0
Total UE 6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

TOTAL GENERAL	84	126	25	65	29	66	32	43	24	66	6	0	200	366
						•						Total	- 5	66



Annexes 2 à 6 de la convention de mise en application du partenariat pour l'organisation des formations en soins infirmiers conduisant à la collation du grade de licence pour les IFSI relevant du territoire du Grand Lille en application de la convention de partenariat en date du 04 août 2017

Annexe 2

Coûts des services d'enseignement des personnels de l'université de Lille, titulaires ou contractuels en CDI intervenant sur leur service statutaire mis à disposition de l'IFSI.

Facturation de l'heure de cours magistral au taux horaire brut en vigueur à la date de l'enseignement majoré des charges patronales en référence à la note de service n° 2017-123 du 27-6-2017 parue au BOESRI n° 26 du 20 juillet 2017

Annexe 3

Le coût inhérent à l'ingénierie de formation en ce qui concerne la gestion et le suivi de la mise en place de la mutualisation des enseignements et les moyens pédagogiques mis à disposition de l'IFSI.

Mise à disposition d'un personnel ETP de niveau assistant ingénieur en pédagogie numérique.

La tarification est calculée sur la base de la rémunération brute chargée de l'agent concerné, proratisée au nombre d'étudiants inscrits dans l'IFSI pour l'année universitaire de référence.

Annexe 4

Les coûts inhérents à la mutualisation des examens :

- Reprographie des sujets d'examen
- Coût des grilles de QCM
- Correction des grilles de QCM
- Gestion de l'organisation des épreuves des étudiants en situation de handicap (pour les années universitaires 2016/2017 et 2017/2018)
 - Recrutement d'un vacataire administratif en aide à l'étudiant selon l'aménagement préconisé par la MDPH,
 - Surveillance des épreuves,
 - Mise à disposition de salles.
- Coûts de livraison des matériels

Annexe 5

Frais de déplacements inhérents à la participation des personnels universitaires aux réunions pédagogiques et aux missions d'enseignement.

Conformément au décret n°2006-781 du 03 juillet 2006

Prise en compte des déplacements hors résidence administrative et familiale.

Annexe 6

Coûts relatifs à la gestion administrative :

- Recrutement d'un vacataire administratif pour l'enregistrement des inscriptions administratives
- Mise à disposition d'un personnel ETP de niveau adjoint administratif pour le suivi des missions de scolarité
 - La tarification est calculée sur la base de la rémunération brute chargée de l'agent concerné, proratisée au nombre d'étudiants inscrits dans l'IFSI pour l'année universitaire de référence.
- Coût d'édition du grade de licence délivré aux étudiants à l'issue de la validation du diplôme d'infirmier.
- Coûts inhérents aux missions de coordination des engagements partenariaux
- Coûts inhérents à la gestion de la rémunération des intervenants universitaires.